



# Championnat de Ligue Interclubs

## Amendes et Sanctions

**Annexe 2**  
adoption : 08/06/2023  
entrée en vigueur : 15/06/2023  
validité : saison 2023-2024  
secteur : Vie Sportive  
remplace :  
nombre de pages : 1

*5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion*

### 1. AMENDES

Forfait général .....	300 €
Désistement tardif d'une équipe .....	200 €
Forfait d'une équipe sur une rencontre .....	150 €
Absence d'arbitre sur une rencontre .....	50 €
Arbitre insuffisamment gradé sur une rencontre .....	30 €
Tenue non conforme aux règlements sur une rencontre (par joueur) .....	10 €

Les amendes pour « absence d'arbitrage » et « arbitre insuffisamment gradé » sont doublées à partir de la 2<sup>ème</sup> infraction.

### 2. SANCTIONS SPORTIVES

#### **Forfait général**

---> interdiction de remontée d'une ou plusieurs saisons

#### **Désistement tardif**

---> interdiction de remontée d'une ou plusieurs saisons

#### **Joueur non en règle (article 7)**

---> Un point de pénalité au classement général

---> Le joueur sera également susceptible d'être suspendu pour une ou plusieurs rencontres.

#### **Erreur de hiérarchie**

---> Un point de pénalité au classement général

#### **Match non joué (sauf à la suite d'une blessure, cf. article 16.6)**

---> Un point de pénalité au classement général

#### **Non-participation d'une équipe sur une journée**

---> Rencontres perdues par forfait : 0-1, 0-8, 0-16

#### **Non-participation d'une équipe sur une deuxième journée**

---> forfait général : tous ses résultats sont annulés

#### **En régionale 1, non-présence d'un arbitre non joueur par journée**

---> Un demi-point de pénalité au classement général